



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
LIMITEE

E/CN.4/Sub.2/1995/L.10/Add.19 (PART II)
24 août 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la lutte contre
les mesures discriminatoires et
de la protection des minorités
Quarante-septième session
Point 23 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DE LA LUTTE CONTRE LES MESURES
DISCRIMINATOIRES ET DE LA PROTECTION DES MINORITES SUR LES TRAVAUX
DE SA QUARANTE-SEPTIEME SESSION

Rapporteur : M. José Bengoa

TABLE DES MATIERES */

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
XIX. Liberté de circulation	
Les transferts de population, y compris l'implantation de colons et de colonies, considérés sous l'angle des droits de l'homme	

*/ Le document E/CN.4/Sub.2/1995/L.10 et ses additifs contiennent les projets de chapitres du rapport relatifs à l'organisation de la session et aux divers points de l'ordre du jour. Les résolutions et décisions adoptées par la Sous-Commission, ainsi que les projets de résolution et de décision appelant une décision de la Commission des droits de l'homme et les autres questions intéressant la Commission, figurent dans le document E/CN.4/Sub.2/1995/L.11 et ses additifs.

XIX. LIBERTE DE CIRCULATION

Les transferts de population, y compris l'implantation
de colons et de colonies, considérés sous l'angle
des droits de l'homme

1. A la 34ème séance, le 24 août 1995, la Sous-Commission a examiné le projet de décision E/CN.4/Sub.2/1995/L.58, qui avait pour auteurs M. Alfonso Martínez, M. Ali Khan, Mme Chavez, M. Khalil, Mme Warzazi et M. Yimer.
2. Le projet de décision a été adopté sans vote.
3. Pour le texte adopté, voir chapitre II, section B, décision 1995/111.
